

Partie I

## Objectifs et méthodologie

### Un contexte favorable à la coopération transfrontalière

En **mars 2002**, le gouvernement du Mali avec l'appui du CSAO organise à Sikasso, la première réunion ouest africaine sur le concept de « pays frontière ». Celle-ci permet notamment d'introduire une définition partagée du concept : « un espace géographique à cheval sur les lignes de partage de deux ou plusieurs États Limitrophes où vivent des populations liées par des rapports socioéconomiques ou culturels ».

En **mai 2002**, le CSAO organise à Accra une rencontre « Pour une meilleure approche régionale du développement en Afrique de l'Ouest ». Elle conclut que « le concept de « pays frontière » permet d'accomplir une mutation salutaire des logiques strictement bilatérales actuelles vers la reconnaissance d'un espace régional porté par les populations aux différents niveaux de gouvernance et qui doit être désormais considéré comme objet et sujet de coopération à part entière et non plus seulement à la marge ».

Sous l'impulsion d'un atelier sur la coopération frontalière organisé à Ouagadougou en **juillet 2003**, est lancée l'initiative « Frontières et Intégrations en Afrique de l'Ouest », appelée WABI selon son acronyme anglais (West African Borders and Integration). Elle est portée par une structure étatique (la Direction Nationale des Frontières du Mali, DNF), une ONG (ENDA-Diapol) et le CSAO-OCDE qui en assure le financement.

Son objectif est de favoriser la mise en oeuvre de programmes de coopération transfrontalière et d'opérations pilotes sur le terrain, de développer les synergies, de partager les expériences, de communiquer sur la coopération transfrontalière.

Dès **2004**, le CSAO noue des contacts avec l'Association des Régions Frontalières Européennes (ARFE) qui réunit plus de 100 régions européennes. L'ARFE est le pilier politique de la coopération transfrontalière européenne. Pour rappel, le budget communautaire européen consacré à la coopération transfrontalière pour la période 2007 – 2013 a été fixé à 7.75 milliards d'Euros, soit plus de 5000 milliards de francs CFA.

Des opérations pilotes coordonnées sont lancées par les opérateurs de terrain impliqués depuis des années dans le développement transfrontalier. Elles sont en charge de la coordination et promotion locale des activités transfrontalières : (PDM pour la zone Sikasso Korhogo-Bobo, Enda Diapol pour la Sénégambie méridionale, GRDR pour le Bassin du Karakoro, Fewsnat, la Commission mixte Niger Nigéria et le CSAO pour l'espace Kano-Katsina-Maradi).

La force de ce réseau repose sur la complémentarité de ces membres, le lobbying politique assuré par les Etats et la CEDEAO, le dialogue entre les opérateurs et les institutions, les échanges entre les expériences du Sud et du Nord, l'engagement fort des populations.

Cet élan à la base va remporter l'adhésion des institutions régionales et des Etats. Aujourd'hui, un grand nombre de pays de l'Afrique de l'Ouest prônent le recours à la coopération transfrontalière pour accélérer le processus d'intégration régionale. Le Sénégal, la Gambie, la Guinée Bissau, la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, Le Niger et le Nigeria soutiennent officiellement des opérations pilotes.

**La CEDEAO** : lancement du Programme d'Initiatives transfrontalières en 2005 et Convention sur la coopération transfrontalière soumise en décembre 2008 au sommet des Chefs d'Etat

- Le Programme d'Initiatives Transfrontalières (P.I.T) est adopté en janvier 2005 par la CEDEAO Il s'agit d'accélérer le processus d'intégration régionale en favorisant la multiplication de projets transfrontaliers d'initiative locale. Depuis 2007, la coopération transfrontalière est inscrite dans l'organigramme de la CEDEAO. Sa mise en œuvre relève de la Direction de la Libre circulation des personnes et du tourisme.
- Le plan stratégique 2007 – 2010 approuvé par les chefs d'Etat des Etats membres en juin 2007 prévoit la mise en œuvre d'une stratégie régionale d'appui à la coopération transfrontalière (objectif n° C-TCTMoPIM O2 EO2 A2.3). Cette stratégie s'appuie sur le P.I.T.
- Depuis 2010, certaines des opérations transfrontalières peuvent recevoir des financements via le Fond pour la Paix de la CEDEAO.

**L'UEMOA** : intégration de la coopération transfrontalière dans sa stratégie d'intégration régionale en 2004, de même que le CILSS.

- L'UEMOA inscrit la coopération frontalière dans l'Acte portant adoption de la Politique d'Aménagement du Territoire. A l'article 4 relatif au développement de la solidarité communautaire, l'organisation veille à organiser des programmes de coopération transfrontalière et intercommunale pour soutenir, renforcer et encourager la décentralisation et le développement local.

**L'Union africaine** : Lancement du programme Frontière en juin 2007

- En octobre 2006, la Commission de l'Union Africaine lance, avec l'appui du CSAO membre du steering committee, la formulation d'un « programme frontière » panafricain s'inspirant en partie de l'initiative ouest-africaine. En juin 2007, à Addis Abeba, une conférence des ministres africains en charge de l'intégration régionale avalise le programme frontière de l'Union Africaine.

## Objectifs du Guide pratique

- Décrypter les potentiels et besoins transfrontaliers Mali – Burkina Faso et proposer des outils pour une mise en œuvre de cadres opérationnels
- Délivrer des recommandations politiques au regard des contextes législatifs régionaux et nationaux
- Nourrir les stratégies régionales à partir d'un exemple pilote et proposer une méthodologie valorisant des solutions adaptées à chaque contexte

Le cdrom met à disposition des acteurs de terrain, des opérateurs techniques, des gouvernements, des organisations régionales, des bailleurs, une réflexion sur des scénarios possibles de facilitation des montages financiers et juridiques. Afin d'opérationnaliser la démarche, une action pilote est réalisée à la frontière Mali-Burkina Faso plus particulièrement au niveau de la filière mangue. Le processus participatif implique des points focaux au Ministère de l'administration territoriale et des collectivités Locales du Mali et au Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation du Burkina Faso, des acteurs économiques, des représentants des collectivités territoriales. La méthodologie insiste sur la nécessaire prise en compte de chaque contexte afin d'élaborer des cadres (plus ou moins rigides, plus ou moins informels). C'est pourquoi des missions de terrains, des interviews, une revue de l'existant nourrissent un diagnostic préliminaire. Le processus est ponctué de réunions d'échanges avec les acteurs concernés clôturé par un atelier de validation.

Les recommandations de ce guide s'inspirent de « bonnes pratiques » internationales en matière de développement transfrontalier toutefois son statut n'est que consultatif. Leur transposition dans les législations nationales ou régionales requiert une évaluation attentionnée en termes de faisabilité et séquençage des actions à mener.

